ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CARVIN

Grave accident de mine

UN OUVRIER BLESSE A MORT

Un très grave accident qui peut-être coûtera la vie à l'ouvrier qui en fut victime est survenu à la fosse numéro 3 des mines d'Ostricourt.

Vers dix heures du matin, le chargeur Paul Gruyelle, âgé de dix-huit ans et demi, et demeurant à Seclin, remontait la troisième descendrie pour aller chercher une lampe, lorsqu'un bloc-caillou se détachant du toit, tomba sur lui.

Atteint dans le dos, le mineur s'affaissa. Ses camarades de travail le remontèrent au jour et M. le docteur Eloy vint le visiter.

Le praticien constata l'état grave du blessé qui avait la colonne vertébrale fracturée.

Une issue fatale est à craindre pour le malheureux qui, en admettant qu'il se remette du coup formidable qui le frappa, subirait une incapacité permanente de travail.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal se réunira vendredi prochain, 28 mai 1909, à cinq heures précises du soir.

Ordre du jour de la séance. — Evaluation des propriétés bâties. Désignation des classificateurs. — Chemin de fer de Carvin à Libercourt. Vœu. — Internement d'une aliénée. Fixation du contingent à payer par la famille. — Dépenses imprévues. — Nomination d'un membre à la commission scolaire. — Caisse des Ecoles. Compte-rendu. — Budgets additionnels. Hospice et Bureau de Bienfaisance. Approbation. Examen des comptes. — Compte administratif du Maire et compte du Receveur municipal 1908. — Budget des Chemins Vicinaux. Examen. — Répartition de la subvention de l'Etat aux sapeurs-pompiers. Fixation. — Formation du budget additionnel communal 1909. — Soutiens de famille. — Divers. — Assistance obligatoire. Comité secret.

L'EPARGNE. — Dans sa séance du 23 mai couran, la succursale a reçu 600 francs de deux déposants dont un nouveau, et remboursé 100 francs sur un livret.

— La caisse sera fermée le dimanche de la Pentecôte.

— La prochaine séance, qui aura lieu le 6 juin, sera présidée par M. Dereuder Louis.

ERUAY

VACHE CONFISQUEE — Le vétérinaire-inspecteur de l'abattoir a confisqué mercredi dernier, la presque totalité d'une vache abattue qui, à la visite sanitaire quotidienne, a été reconnue atteinte de tuberculose localisée.

C'était une vache normande d'apparence magnifique et pesant 700 kilos.

La viande saisie a été livrée à l'équarrissage après dénaturation par le pétrole.

PORTEMONNAIE PERDU. — M. Paul Bouchard, demeurant à Divion, cité du Transvaal, numéro 32, a perdu, samedi, son portemonnaie contenant une somme de 100 francs et quelques centimes, montant de la quinzaine de son mari qu'elle venait de toucher.

Le fait a dû se produire entre la maison Pollet, rue des Escaliers, et la fosse numéro 5.

Une récompense sera offerte à la personne qui rapportera à son propriétaire l'argent perdu.

LES BREBIS-MAZINGARBE

AVIS AUX FORAINS. — La commune de Mazingarbe fait savoir aux marchands forains que la ducasse du hameau des Brebis, qui avait lieu habituellement le dimanche de la Pentecôte, aura lieu le dimanche 13 juin. Les forains s'installeront sur la grand' route de Mazingarbe.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

AIRE-SUR-LA-LYS

ETAT-CIVIL d'AIRE-SUR-LA-LYS. — *Naissances.* — Marie-Thérèse Debucoit, rue de Biennés. — Angèla Evrard, à la Jumelle. — Jeanne-Marie Dufresne, rue du Doyen. — Théophile Guerbaux, rue des Casernes. — Madeleine Petit, rue de Gournay. — Léonce Doutreilant, rue de Bienres.

Publications de mariages. — Joseph Dumont et Suzanne Hespel, à la Madeleine. — Louis Cocq, à Roquetoire, et Maria Soyez, à Moulin-le-Comte. — Jules Anseeuw, à Coudekerque-Branche, et Jeanne Delhay, à La Lacque. — Joseph Bédu, et Elisabeth Vest, à Missisipi.

Décès. — Adolphe Delvart, 2 ans 8 mois, place Notre-Dame.

Maladies de Peau, Vices du Sang

PLAIES, ECZÉMAS, DARTRES, etc.

Guéris par le

TRAITEMENT D'LEZENNE

Milliers d'attestations de personnes guéries et malades parfois depuis plus de 20 ans.

Franco contre envoi d'un mandat de 6 fr. pharmacie PRUVOST, 7, rue des Arts, LILLE.

La meilleure réparation de Pneumatiques se fait chez J. VITTU, 75, rue du Ballon, St-Maurice, Lille

Réflexions
sur le métier de brodeuse

Les travaux sédentaires, mécaniques ont le grand avantage d'aider à l'activité de l'esprit. Les femmes rêvent en cousant, en brodant. Le grand philosophe Spinoza n'avait-il pas choisi le métier de polisseur de lentilles d'optique, pour avoir sa liberté d'esprit tout en travaillant? Ces travaux, ces métiers, ont par contre un gros inconvénient, c'est qu'ils favorisent le développement des maladies de langueur, de l'anémie. Le nombre des dentellières, des brodeuses anémiques est très grand, aussi les Pilules Pink, qui guérissent l'anémie, sont-elles très en faveur dans ce milieu de charmantes travailleuses.

Les Pilules Pink ont guéri beaucoup de brodeuses, aussi prenons-nous aujourd'hui notre exemple de guérison dans le pays de la broderie et de la dentelle de Luxeuil.

Mlle Jeanne Galmiche (*Cl. Perrin*).

Mlle Jeanne Galmiche, jeune brodeuse de Froideconche (Haute-Saône), à 4 kil. de Luxeuil demeurant dans cette localité, rue de Saint-Valbert, écrit :

« Depuis 4 ans, j'étais anémique, souffrant constamment de maux de tête, de crampes d'estomac, d'étourdissements. Je ne mangeais presque plus, je dormais mal et en étais arrivée à être si oppressée que je ne pouvais plus marcher vite, ni monter un escalier. Mes forces avaient disparu et j'avais perdu mes couleurs. Après avoir essayé sans succès plusieurs médicaments, j'ai pris les Pilules Pink qui avaient déjà guéri plusieurs jeunes filles de connaissance. Les Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien. Elles ont rétabli ma santé, m'ont redonné des forces, de l'appétit et des couleurs : je me porte très bien maintenant ».

Le traitement des Pilules Pink donne du sang et des forces et cela est précieux pour ceux qui ont un métier sédentaire, pour ceux qui ne font pas suffisamment d'exercice au grand air et qui, de ce fait, s'anémient, s'étiolent; tout comme les plantes qui sont privées d'air et de lumière. Le traitement est facile et peu coûteux, il n'oblige à aucun changement dans les habitudes ni le régime.

Les Pilules Pink guérissent : anémie, chlorose, faiblesse générale, maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les Pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Bailu, Paris : 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco. 577-5..

Chronique des Sports

Courses de Lille

Favorisée par un temps magnifique, la cinquième réunion des courses de Lille a obtenu un grand succès. Elle a été marquée par plusieurs accidents, dont l'un a coûté la vie à un cheval.

Le temps magnifique attira une foule de monde à l'hippodrome du Bois de la Deûle. On y remarquait beaucoup de personnalités civiles et militaires.

La fanfare du 16e chasseurs a été fort applaudie au cours de cette belle réunion sportive.

Voici les résultats des différentes épreuves :

Première Course. — Prix du Chemin de Fer (à réclamer). Hacks et Hunters. Gentlemen ridders. Course au galop. Distance : 2,500 mètres. 2,000 francs.

7 inscrits, 6 partants.

Cette course fut assez émouvante.

1er, Chirula, à M. H. de Mumm (Princeteau).

2e, à trois longeurs et demie, Torpille II, (Keller).

3e, assez loin arrive Sister Litty, à M. R. Fenwick (Deffis).

4e, Sante-Ruisseau, à M. H. Bizard (de Villeneuve).

Pari mutuel		Pesage	Tribunes	Pelouse
Chirula	Gt	31 »	23 50	23 »
—	P.	9 50	8 »	8 50
Torpille II	P.	7 50	7 50	7 50

Montant des mises : 13,785 francs.

Deuxième Course. — Prix des Dames. (Course de haies. Hacks et hunters. Handicap. Gentlemen ridders). Distance : 3.000 mètres. 2.000 francs.

5 inscrits, 3 partants.

Le gagnant Red Bluff est réclamé par M. J. Keller pour la somme de 3,555 francs.

1er, Red Bluff, à M. R. Bally (Missonne).

2e, à 4 longueurs, Sigurd II. à M. H. de Mumm (Princeteau).

3e, loin du 2e, Wertinger, à M. A. Coblents (de Villeneuve).

Pari mutuel		Pesage	Tribunes	Pelouse
Red Bluff	Gt	14 50	15 »	13 50

Montant des mises : 10,170 francs.

Troisième Course. — Prix des Villas. (Steeple-chase militaire 1re série). 13 obstacles. Distance : 3,500 mètres.

13 inscrits, 4 partants.

Le train de la course a été très vif, malgré un terrain lourd.

En arrivant à la haie, près du bosquet, Alouette, à M. Gellion, capitaine au 2e cuirassiers (de Villeneuve) se reçoit mal, et dans un écart brusque, tombe et se fracture la jambe droite de derrière.

Il fut si gravement blessé qu'on dut l'abattre.

1er, Left Leg First, à M. de Champsavin, capitaine au 28e dragons (Deffis lieutenant au régiment).

2e, à une demi-longueur, Griffette, à M. Courtieu, lieutenant au 8e chasseurs (le propriétaire).

3e, loin, Bellone IV, à M. J. Brandechoux, lieutenant au 5e dragons (le propriétaire).

Pari mutuel		Pesage	Tribunes	Pelouse
L.-L.-First	Gt	8 50	9 50	9 50
—	P.	7 »	7 »	7 50
Griffette	P.	11 »	9 50	12 »

Montant des mises : 17,585 francs.

Quatrième Course. — Prix du Bois. (Steeple-chase). Hacks et hunters. Handicap. Gentlemen Ridders. Distance : 4,000 mètres.

6 inscrits, 5 partants.

A l'arrivée au mur en pierres, La Madrolle monté par M. de Villeneuve fait panache et se blesse à la tête. L'animal se relève et continue la course, tandis que son cavalier, resté un instant étourdi sur le sol, se relève. On le conduit à l'infirmerie où on panse l'ecchymose qu'il porte au nez.

1er, Dax II, à M. Chauveau (Keller).

2e, à huit longueurs, Napoléon Ier, à M. H. de Mumm (Princeteau).

3e, à douze longueurs, Aconcagna, à M. le comte E. de Fleurieu (Deffis).

Pari mutuel		Pesage	Tribunes	Pelouse
Dax II	Gt	17 »	14 »	12 50
—	P.	7 50	6 »	6 50
Napol. Ier	P.	7 »	6 »	6 50

Montant des mises : 20,565 francs.

Cinquième Course. — Prix de la Deûle (*au trot monté*). *Parcours variant entre* 2,800 et 2,925 mètres. 1500 fr. de prix.

12 partants, 8 inscrits.

1er Fatma, à M. Costenobel (A. Méquignon), en 4 m. 45 s. 4/5.

2e, Gentilhomme, à M. A. de Wazières (le propriétaire), en 4 m. 48 s.

3e, Falsacappa, à M. P. Choquet (G. Remy), en 4 m. 48 s. 1/5.

4e, Flottant, à M. Ch. Cardon (Vercruysse), en 4 m. 53 s.

Pari mutuel		Pesage	Tribunes	Pelouse
Fatma	Gt	16 50	16 »	20 50
—	P.	7 »	7 50	8 50
Gentilhom.	P.	7 50	8 »	7 50
Falsacappa	P.	13 »	15 »	14 50

Montant des mises : 22,030 francs.

Sixième Course. — Prix National (au trot attelé). Rendement de distances par sommes gagnées. 2.000 fr. de prix. Distance : 4,000 à 4,250 mètres.

10 inscrits, 5 partants.

En raison de la valeur des chevaux engagés, cette course est très suivie. Elle est menée rondement et l'arrivée est fort applaudie.

1er, Vent d'Ouest, à M. W. A. Dekhorst (Euring), en 6 m. 26 s. 3/5.

2e, Custer, à M. J. C. Hill (Vallée), en 6 m. 33 s. 2/5.

3e, Fougères, à M. Candron-Caroulle (J. Méquignon), en 6 m. 39 s. 4/5.

4e, Dame Jeanne, à M. Ch. Cardon (Libert), en 6 m. 48 s.

Pari mutuel		Pesage	Tribunes	Pelouse
V. d'Ouest	Gt	8 »	7 50	8 »
—	P.	5 50	6 »	6 »
Custer	P.	6 »	6 50	6 »

Montant des mises : 27,325 francs.

Le total général des mises s'est élevé à 111.460 francs.

Il est cinq heures un quart lorsque la réunion prend fin.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 10 octobre.

Courses à pied

ALFRED SHRUBB BAT SAINT-YVES EN AMERIQUE

Vendredi dernier, à Montréal (Canada), un grand match sur 20 milles (32 kil. 186 mètres) a été disputé entre Shrubb et Saint-Yves. Shrubb a gagné d'un peu plus d'un tour de piste, en 1 h. 54 m. 25 s. (record canadien), temps qui approche de quelques secondes le temps d'urecord du monde professionnels, détenu par Len Hurst. Temps de Saint-Yves, 1 h. 56 m. 24 s. Le match avait lieu sur une piste de 537 mètres de tour.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Hippodrome Lillois

THE ROYAL VIO

Ce soir lundi 24 mai, à 8heures et demie, représentation.

Omnia - Cinématographe Pathé

(Rue Esquermoise, Lille)

LA TOSCA A L'OMNIA-PATHE

La Direction de l'Omnia, toujours à l'affut de ce qui peut intéresser le public, a été bien inspirée en n'attendant pas la saison prochaine pour donner aux spectateurs Lillois le drame de la Tosca. Notre grand théâtre cinématographique, en représentant des spectacles d'un ordre aussi relevé, est devenu une des attractions de notre ville qui attire le plus les visiteurs du dehors. La Tosca est peut-être le meilleur des films d'art représentés jusqu'ici. Mlle Cécile Sorel, MM. Le Bargy et Alexandre y sont réellement admirables. C'est de l'art supérieur.

Ce soir, représentation à 8 h. 3/4.

LILLE-CINEMA

11-13, Parvis Saint-Maurice

A deux pas de la Gare ; à proximité de la tête de ligne de tous les tramways. Foyer et Salon de lecture ouvert au public. Tous les soirs, à 8 h. 1/2, spectacle de gala.

Matinées les dimanches, à 2 h. 1/2, et à 4 h. 1/2 ; les lundis, mercredis et jeudis, à 4 heures.

BRASSERIE UNIVERSELLE (Casino des Familles). — M. Ch. Boucher, directeur-propriétaire, place du Théâtre, Lille. — Tous les jours, Matinée de 4 à 7 h ; soirée à 8 h. 1/2 ; Spectacle-Concert. — Programme : Mlle De La Tour et son chasseur ; Gibert M., excentrique ; Les Solo, voltigeurs pirouettistes ; Mlle Charlotte Cap's, chanteuse de genre ; René Norbert, chanteur diseur ; Raphalo, comique ; Mlle Magda de Villars, diction ; Little Darly, gommeuse.

A chaque représentation deux séances de cinématographique : *L'Universel Cinéma*

Entrée libre en semaine. — Dimanches et fêtes entrée 0 fr. 50.

Restaurant de 1er ordre. — Cuisine soignée. — Plat du jour : 0 fr. 75 ; plat du soir : 1 franc.

T. l. j. : Cinématogr. gratis aux Galeries Lilloises

Le Congrès
des Contributions Indirectes

LES VŒUX DES AGENTS

Le congrès de « l'Union générale des agents des contributions indirectes » représentant 10.000 adhérents, examinant la situation de l'employé de l'Etat *ou fonctionnaire* comme citoyen, employé et associé, vient d'émettre les considérants et vœux suivants :

I. — Comme citoyen

Considérant qu'après avoir assuré, en échange de son salaire, l'exécution de ses obligations professionnelles, l'employé de l'Etat ne doit compte des *actes* de sa vie privée que dans les limites fixées par le droit commun, applicable à tous les citoyens : qu'il a dès lors le droit, individuellement, de tenir telle attitude politique qui lui convient.

Demande que le statut en préparation reconnaisse l'indépendance de l'employé de l'Etat, en tant que citoyen et en dehors du service, sous la seule exception d'une attitude hostile au régime républicain qui ne saurait, en aucun cas, être tolérée.

II. — Comme employé

Considérant que le pouvoir administratif qui dispense les notes, l'avancement et provoque les mesures disciplinaires, peut user de l'arbitraire, soit par des mesures générales soit par l'initiative de chefs de second ordre qui se croiraient tenus à exagérer leurs naturels sentiments de sévérité.

Considérant que l'intervention de parlementaires, pour ou contre tel employé de l'Etat est restée de pratique courante.

Considérant que la majeure partie des revendications d'ordre matériel présentées par les agents de l'Etat résulte de différences de traitement existant entre administrations de même catégorie ; que dans le domaine matériel comme dans le domaine moral, les améliorations concédées aux fonctionnaires n'ont eu d'autres bases que le hasard, la pression des associations, le plus ou moins d'indifférence du Parlement, la générosité ou l'arbitraire des différents ministres ; qu'il en est résulté, entre personnels de même recrutement, mais d'administrations différentes, des inégalités inexplicables, génératrices de mécontentements et de réclamations.

Emet le vœu : Que l'employé de l'Etat soit garanti contre l'arbitraire administratif possible et le favoritisme par un statut individuel prévoyant notamment :

1. L'institution des conseils du personnel prévue par le projet du comité d'étude des associations.

2. La création d'une juridiction de discipline, également envisagée par ledit projet, le ministre conservant le droit d'abaisser les pénalités infligées.

3. La création de commissions de classement où le personnel serait représenté par des délégués élus, commission chargée de la révision des notes et de l'établissement du tableau d'avancement ; la communication des feuilles signalétiques aux intéressés.

4. L'interdiction, pour les administrations de recevoir des recommandations et l'application de peines disciplinaires aux agents qui, selon décision du conseil de discipline, seraient convaincus de les avoir provoquées.

5. Dans la mesure du possible, le classement des administrations ou services publics en catégories d'après l'identité des examens d'entrée ou des conditions de travail, les avancements, traitements ou autres émoluments étant identiques dans chaque catégorie ; dans cette hypothèse, l'assimilation s'effectuerait sur la base actuelle la plus élevée par relèvements successifs dont bénéficierait l'administration la moins favorisée.

III. — Au point de vue collectif

Le congrès considérant qu'en toute hypothèse il est nécessaire que les employés de l'Etat usent de la force du groupement pour veiller à l'application ou provoquer l'amélioration des règlements qui leur seront imposés ; considérant qu'une équivoque voulue plane encore sur la nature des associations de fonctionnaires qui sont et entendent rester des organes de défense professionnelle ; que pour leur reconnaître ce caractère, il n'est pas nécessaire de forger des lois nouvelles, mais bien de leur appliquer les lois existantes, sauf les restrictions nécessaires pour assurer la continuité des services publics.

Emet le vœu que le bénéfice de la loi de 1884 soit reconnu aux associations de fonctionnaires.

Considérant que la grève est une arme dont les agents de l'Etat devront rigoureusement s'abstenir d'user, lorsque leur contrat de travail sera défini, tant à cause des garanties spéciales qui leur seront consacrées qu'en raison des graves conséquences que comporterait une telle cessation de travail.

Admet, sous réserve du vœu suivant, qu'il soit spécifié que la grève n'est pas un droit pour le fonctionnaire.

Mais considérant qu'un statut individuel ne saurait connaître de toutes les questions touchant aux intérêts collectifs des personnels ; que des désaccords pourraient toujours survenir entre les administrations *et les syndicats d'employés ; que ceux-ci* renonçant à la grève, il importe de leur constituer une juridiction à laquelle ils puissent recourir

Emet le vœu qu'il soit institué un tribunal des conflits, annuellement renouvelable, composé par exemple de membres désignés par le sort dans le Parlement, le barreau et les personnels de diverses administrations

En cas d'incompétence dudit tribunal, ou en cas d'appel d'une des parties, le Parlement statuerait en dernier ressort.

Dans ce cas, considérant que le Parlement accueille souvent avec une indifférence complète les réclamations les plus justifiées ; que les députés généraux qui acceptent de les produire manquent forcément des connaissances techniques qui leur permettraient de faire une lumière complète.

Considérant que le fait d'entendre, à titre consultatif un commissaire du Gouvernement, *chef d'administration*, constitue un précédent à invoquer.

Emet le vœu qu'au cours de la discussion du budget du personnel des administrations ou en cas d'appel d'une décision du tribunal des conflits, le Parlement entende un délégué élu par le personnel en cause.

FEDERATION DE SYNDICATS ET C. G. T.

Le Congrès, considérant que rien ne peut empêcher, en fait, l'entente entre les syndicats de fonctionnaires, demande que le pouvoir de fédération leur soit reconnu.

Considérant que les agents des Contributions indirectes, recrutés dans le peuple n'oublient ni leur origine, ni leur situation dans les classes sociales ; qu'ils ne se désintéressent pas des efforts développés par la démocratie en vue de provoquer de meilleures conditions générales d'existence et de travail.

Considérant d'autre part, à titre de constatation, que la grande majorité des syndicats adhérents à la C. G. T. préconise les moyens révolutionnaires et la grève générale en particulier ; que les statuts de la C. G. T. prévoient d'ailleurs « la propagande utile pour faire pénétrer dans l'esprit des travailleurs organisés la nécessité de la grève générale ».

Attendu que l'abandon définitif du recours à la grève par les fonctionnaires — liés à l'Etat-patron par un contrat de travail complété par une juridiction des conflits — ne permettrait pas aux syndicats de fonctionnaires de figurer utilement ou dignement à la C. G. T.

Estime, en ce qui le concerne, que leur affiliation à la C. G. T. ne saurait être envisagée

Considérant qu'après trente-huit années de République et à un moment où l'évolution économique des classes sociales pose de nouveaux problèmes de gouvernement, il doit être possible d'organiser sur des bases républicaines des services publics qui ont, en grande partie, conservé les règles d'arbitraire des régimes disparus.

Emet le vœu que les principes généraux précédemment émis, restreignent l'arbitraire administratif par un statut personnel consacrant le droit commun pour le fonctionnaire en dehors du service, rassurant ses droits par la reconnaissance de son aptitude syndicale, inspirent la décision du Parlement.

Donne mandat aux délégués représentant l'U. G. au Comité d'étude des associations, de proposer, aux organisations adhérentes, de compléter leurs desiderata par la revendication syndicale, dans les limites qui viennent d'être déterminées.

Chronique Financière

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 21 mai 1909.

MARCHE A TERME

Bien que le volume d'affaires n'ait pas été aussi considérable qu'on pouvait l'espérer, la tendance a cependant été favorable au Marché à Terme.

Cette tendance a favorisé l'ensemble des Rentes, notamment et surtout le Portugais qui décroche le cours de 63 7/8.

Les achats se font également en Chemins Espagnols et en Rio-Tinto qui dépasse le cours rond de 1.900.

L'excellente impression laissée par la publication du rapport du Métropolitain de Paris a une heureuse répercussion sur les cours des Valeurs de Traction. Le Métro a passé de 505 à 520.

Rio-Light fait bonne contenance à 922. Les recettes de la 18e semaine de 1909 sont en plus-value de 41.454 fr., portant ainsi l'augmentation des 18 premières semaines à 1.061.163 fr.

COMPTANT. — Les trois séances dont nous avons à rendre compte — la Bourse restera fermée jusqu'à lundi prochain — ont vu se maintenir des dispositions satisfaisantes dans la plupart des rubriques de la cote officielle. C'est ainsi que nous avons pu constater que notre Rente, nos lois de villes, les Valeurs à revenu fixe, ainsi que nos actions de Banques, n'ont cessé d'être favorisés d'une fermeté du meilleur aloi.

L'action Caisse de Reports progresse à 1.630. Pour la seconde quinzaine de mai, cet établissement financier a bonifié à ses déposants en compte de quinzaine un intérêt de 2,76 p. c.

Le bénéfice réalisé par la Société des Travaux publics du Caire, pendant l'exercice écoulé, se chiffrant à 22.977 fr. 10, a été reporté à nouveau.

On constate une accentuation du mouvement ascensionnel dont ont déjà profité certains Chemins, l'autre semaine.

La privilégiée Auxiliaire au Brésil passe à 900, après 875 et l'ordinaire à 875 après 860, et la fondateur Congo a fait rondement 4.400.

Sauf pour les titres de gros import, les cotations relevées en Tramways ne s'écartent guère de celles enregistrées, il y a huit jours.

Notons les Financière de Transports qui passent à 795 et 3.105 respectivement pour la capital et la part de fondateur.

Au 13 mai courant, la Société de Buenos-Ayres avait encaissé une recette supérieure de 1.056.008 à celle de la période correspondante de 1908.

Les actions de dividende ont été introduites au marché officiel à 40 fr.

Meilleure allure des Florentins à 310, sur l'annonce d'une augmentation de capital à laquelle les anciens actionnaires sont appelés à souscrire au prix de 275 fr., du 18 au 28 courant.

A l'assemblée de la Société des Tramways de Madrid et d'Espagne, qui se tiendra le 31 courant, il sera proposé de répartir un dividende de 4 fr. 50, au lieu de 3 fr. 50 l'an dernier.

Les Titres Sidérurgiques ont quelque peu perdu de leur fermeté précédente, et cependant la situation de notre Marché des produits reste favorable, en ce sens que les prix se maintiennent pour toutes les spécialités, avec tendance à la hausse pour quelques-uns.

La Société des Etablissements Lempereur et Bernard distribuera, comme l'année dernière, un dividende de 25 fr. ou 5 p. c

C'est la résistance qui domine au compartiment des Titres Houillers, parmi lesquels certains se traitent même à des cours en avance sensible ; il en est ainsi pour le Levant du Flénu, Bois de Micheron, Noël-Sart, Patience et Beaujonc, Abhooz, Bonne-Espérance, etc.

Aux Zincs aucune variation appréciable de cours n'est à relever. L'Asturienne des Mines distribuera un dividende de 175 fr. par action.

On annonce que la Société d'Eclairage de St-Pétersbourg vient de décider la création de 3 millions d'obligations à 4 1/2 p. c. du même type que les anciennes. Ces ressources nouvelles iront pour but de donner plus d'extension aux installations.

Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages s'adresser au Journal

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

publié à Lille, 5, Grand' Place.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.

SI VOUS VOULEZ { Manger avec appétit. Réconforter votre sang. Combattre l'Anémie avec succès. Boire une Consommation agréable.

prenez avant chaque repas, un verre de l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

quinquina spécialement recommandé par MM. les Docteurs aux hommes, dames et enfants.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, et chez les dépositaires

Exigez plus que jamais l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefaçons.

Imprimerie L. Lefebvre, Lille-Esquermoise — Le Gérant : Emile Gest. — Lille, 44, rue de Béthune.

FEUILLETON DU 23 MAI. — N. 79

LES DEUX DIANE

par Alexandre DUMAS

— Oui, certes, dit Gabriel, des bras et des têtes de fer ! Tu feras armer et équiper ces douze braves dans le plus bref délai, Martin. Mais repose-toi aujourd'hui. Tu as bien employé ta journée, ami, et je t'en remercie ; la mienne, quoique pleine aussi d'activité et de douleur, n'est cependant pas encore achevée.

— Où donc monseigneur va-t-il ce soir ? demanda Martin-Guerre.

— Au Louvre, auprès de monsieur de Guise, qui m'attend à huit heures, dit Gabriel en se levant. Mais, grâce à la promptitude de ton zèle, Martin, j'espère que quelques-unes des difficultés qui pouvaient se présenter dans mon entretien avec le duc sont d'avance levées.

— Oh ! j'en suis bien heureux, monseigneur.

— Et moi donc, Martin ! Tu ne sais pas à quel point j'ai besoin de réussir ! Oh ! mais je réussirai !

Et le noble jeune homme se répétait dans son cœur, en se dirigeant vers la porte pour se rendre au Louvre :

— Oui, je te sauverai, mon père ! ma Diane, je te sauverai !

XII

Adresse de la maladresse

Franchissons par la pensée soixante lieues et deux semaines, et retournons à Calais vers la fin du mois de novembre 1557.

Vingt-cinq jours ne s'étaient pas écoulés depuis le départ du vicomte d'Exmès, quand un messager se présenta de sa part aux portes de la ville anglaise.

Cet homme demandait à être mené à milord Wentworth, le gouverneur, auquel il devait remettre la rançon de son ancien prisonnier.

Il paraissait d'ailleurs assez maladroit et peu avisé, ledit messager ! car on avait eu beau lui indiquer son chemin, il avait passé vingt fois sans y entrer devant la grande porte qu'on se tuait à lui désigner, et s'en était toujours allé stupidement frapper à des poternes et à des portes condamnées : *si bien qu'il fit en pure perte, l'imbécile !* presque tout le tour des boulevards extérieurs de la place.

Enfin, à force d'informations plus précises, les unes que les autres, il voulut bien se laisser mettre dans la vraie route, et tel était déjà, en ce temps lointain, le pouvoir magique de ces mots : J'apporte dix mille écus au gouverneur ! que les précautions de rigueur *accomplies du reste, après avoir* fouillé notre homme, après être allé prendre les ordres de lord Wentworth, on laissa volontiers pénétrer dans Calais le porteur d'une somme aussi respectable.

Décidément, il n'y a que le siècle d'or qui n'ait pas été un siècle d'argent !

L'inintelligent envoyé de Gabriel s'égara encore plus d'une fois dans les rues de Calais avant de trouver l'hôtel du gouverneur, que des âmes compatissantes lui indiquaient pourtant tous les cent pas. Il semblait croire, à chaque corps-de-garde qu'il rencontrait, que c'était là qu'il fallait demander lord Wentworth, et, vite, il courait de ce côté.

Après avoir dépensé une heure à faire un chemin qui eût pris dix minutes à tout autre, il atteignit enfin l'hôtel du gouverneur.

Il fut introduit presque aussitôt en présence de lord Wentworth, qui le reçut de son air grave, poussé même ce jour-là jusqu'à une tristesse morne.

Quand il eut expliqué l'objet de son message et posé sur la table un sac gonflé d'or :

— Le vicomte d'Exmès, lui demanda l'Anglais, vous a-t-il seulement chargé de me remettre cet argent, sans rien ajouter pour moi ?

Pierre, ainsi se nommait l'envoyé, regarda lord Wentworth avec une mine d'étonnement qui continuait à faire peu d'honneur à ses moyens naturels.

— Milord, dit-il enfin, je n'ai rien à faire auprès de vous qu'à vous remettre cette *rançon. Mon maître du moins ne m'a rien* ordonné de plus, et je ne comprends pas..

— A la bonne heure ! interrompit lord Wentworth avec un dédaigneux sourire. Monsieur le vicomte d'Exmès est devenu plus raisonnable là-bas, à ce que je vois ! Je l'en félicite. L'air de la cour de France est fait d'oubli ! tant mieux pour ceux qui le respirent !

Il murmura à voix basse, comme se parlant à lui-même :

— L'oubli, c'est la moitié du bonheur souvent !

— Milord, de son côté, n'a rien à mander à mon maître ? reprit le messager qui paraissait écouter d'un air fort insouciant et assez stupide les aparté mélancoliques de l'Anglais.

— Je n'ai rien à dire à monsieur d'Exmès, puisqu'il ne me dit rien, repartit sèchement lord Wentworth. Cependant, prévenez-le, si vous voulez, que durant un mois encore, jusqu'au 1er janvier, tenez, je l'attendrai et *serai à ses ordres, et comme gentilhomme* et comme gouverneur de Calais. Il comprendra.

— Jusqu'au 1er janvier ? répéta Pierre. Je le lui dirai, milord.

— Bien ! voici votre reçu, l'ami, de plus, pour vous, un petit dédommagement des peines de ce long voyage. Prenez. Prenez donc !

L'homme, qui avait paru d'abord hésiter, se ravisa et accepta la bourse que lui offrait lord Wentworth.

— Merci, milord, dit-il. Mais milord m'accordera-t-il encore une grâce !

— Qu'est-ce que c'est ? demanda le gouverneur de Calais.

— Outre cette dette que je viens d'acquitter envers milord, reprit le messager, le vicomte d'Exmès en a contracté une autre, pendant son séjour ici, envers un des habitants de cette ville, un nommé... Comment est-ce donc qu'on le nomme ? Un nommé Pierre Peuquoy, dont il a été l'hôte.

— Eh bien ? dit lord Wentworth.

— Eh bien ! milord, me sera-t-il permis d'aller présentement chez ce Pierre Peuquoy pour lui rembourser ses avances ?

— Mais sans doute, dit le gouverneur. On vous montrera sa maison. Voici votre laissez-passer pour sortir de Calais. Je voudrais pouvoir vous permettre d'y séjourner quelques jours ; vous auriez peut-être besoin de vous reposer du voyage. Mais les règlements de la place défendent d'y garder un étranger, un Français surtout. Adieu donc, l'ami, et bonne route !

— Adieu, et bonne chance, milord, avec tous mes remerciements.

En quittant l'hôtel du gouverneur, le messager, non sans s'être trompé encore dix fois de chemin, se rendit rue du Martroi, où demeurait, si nos lecteurs veulent bien se le rappeler, l'armurier Pierre Peuquoy.

L'envoyé de Gabriel trouva Pierre Peuquoy plus triste encore dans son atelier que lord Wentworth dans son hôtel. L'armurier, qui le prit d'abord pour une pratique, le reçut avec une indifférence marquée.

Néanmoins, quand l'autre s'annonça comme venant de la part du vicomte d'Exmès, le front du brave bourgeois s'éclaircit soudainement.

— De la part du vicomte d'Exmès ! s'écria-t-il.

Puis, s'adressant à un de ses apprentis, qui tout en rangeant l'établi pouvait écouter :

— Quentin, lui dit-il négligemment, laissez-nous et allez tout de suite avertir mon cousin Jacques qu'un messager du vicomte d'Exmès vient d'arriver.

L'apprenti, désappointé, sortit sur cet ordre.

— Parlez maintenant, ami, reprit avec vivacité Pierre Peuquoy. Oh ! nous savions bien que ce digne seigneur ne nous oublierait point ! Parlez vite. Que nous apportez-vous de sa part ?

— Ses compliments et remerciments cordiaux, cette bourse d'or et ces mots : *Souvenez-vous du 5 !* qu'il a dit que vous comprendriez.

— C'est tout ? demanda Pierre Peuquoy.

— Absolument tout, maître. Sont-ils exigeants dans ce pays-ci ! pensa le messager. Il paraît qu'ils ne tiennent guère aux écus. Seulement, ils vous ont des prétentions secrètes auxquelles le diable ne comprendrait rien.

— Mais, reprit l'armurier, nous sommes trois dans cette maison. Il y a aussi Jean, mon cousin, et ma sœur Babette. Vous vous êtes acquitté de votre commission envers moi, c'est bien. Mais n'en avez-vous point quelque autre pour Babette ou pour Jean ?

Jean Peuquoy, le tisserand, entra justement pour entendre le messager de Gabriel répondre.

— Je n'ai rien à dire qu'à vous, maître Pierre Peuquoy, et je vous ai dit tout ce que j'avais à vous dire

— Eh bien ! tu le vois, frère, reprit Pierre en se tournant vers Jean, tu le vois, monsieur le vicomte d'Exmès nous remercie : monsieur le vicomte d'Exmès nous renvoie en toute hâte cet argent ; monsieur le vicomte d'Exmès nous fait dire : Souvenez-vous !.. Mais lui ne se souvient pas !

— Hélas ! dit une voix faible et douloureuse derrière la porte.

C'était la pauvre Babette qui avait tout entendu.

— Un instant ! reprit Jean Peuquoy, qui s'obstinait à espérer. L'ami, continua-t-il en s'adressant à l'envoyé, si vous êtes de la maison de monsieur d'Exmès, vous devez connaître, parmi ses serviteurs et vos compagnons, un nommé Martin-Guerre ?

— Martin-Guerre ?... Ah ! oui, Martin-Guerre l'écuyer ? Oui maître, je le connais.

— Il est toujours au service de M. d'Exmès ?

— Toujours.

— Mais a-t-il su que vous veniez à Calais ?

— Il l'a su, répondit l'homme. Il était même là, je m'en souviens, quand j'ai quitté l'hôtel de monsieur d'Exmès. Il m'a accompagné avec son... avec notre maître jusqu'à la porte, et m'a vu